



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/SR.1081
16 janvier 2006

Original: ANGLAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Quarante et unième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 1081^e SÉANCE

tenue au Palais Wilson, à Genève,
le lundi 9 janvier 2006, à 10 heures

Président: M. DOEK

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SESSION

DÉCLARATION DU CHEF DU SERVICE DES TRAITÉS ET DE LA COMMISSION DU
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES ÉTATS PARTIES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 10 h 5.

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la quarantième et unième session du Comité des droits de l'enfant. Il rappelle que bien que le Comité siégera en deux chambres parallèles pour examiner les rapports des États parties, toutes les décisions concernant les observations finales seront prises par le Comité siégeant en séance plénière.

DÉCLARATION DU CHEF DU SERVICE DES TRAITÉS ET DE LA COMMISSION DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

2. M^{me} IZE-CHARRIN (Chef du Service des traités et de la Commission du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) déclare que le Haut-Commissaire, après avoir discuté des propositions figurant dans son Plan d'action avec le Comité en septembre 2005, a informé l'ensemble des comités de la réforme des organes conventionnels en octobre 2005, et a invité les membres de ces comités à faire part de leurs avis. Un document de réflexion à élaborer contiendra une analyse de leurs contributions sur le forum de discussion en ligne consacré à la réforme des organes conventionnels. Le Comité a un rôle essentiel à jouer dans le processus de réforme car le Haut-Commissaire s'appuie sur ses compétences et ses connaissances.

3. Elle note avec satisfaction que M. Filali a pris part à la séance tenue en décembre 2005 en vue de créer un groupe de travail technique destiné à finaliser l'avant-projet de directives harmonisées pour l'établissement de rapports. Le groupe siégera à nouveau à la mi-février.

4. Lors de soixantième session de l'Assemblée générale, l'expert indépendant a présenté un rapport intérimaire relatif à l'étude du Secrétaire général sur la question de la violence à l'encontre des enfants et des tables rondes ont été tenues pour examiner les liens existant entre l'étude sur la question de la violence à l'encontre des femmes et celle sur la question de la violence à l'encontre des enfants. Le Haut-Commissaire a proposé d'organiser une réunion sur les mécanismes internationaux en coopération avec la Division de la promotion de la femme en 2006, qui serait coorganisée par le Conseil de l'Europe.

5. Elle félicite les membres du Comité et le personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour le succès de l'atelier régional sur le suivi des observations finales du Comité, tenu en novembre 2005 à Buenos Aires. Ce dernier a prouvé combien une coopération étroite entre le Comité, les Nations Unies, les partenaires de la société civile et les représentants des gouvernements pouvait approfondir la mise en œuvre de la Convention.

6. Dans sa séance actuelle, le Comité examinera 15 rapports d'États parties, en siégeant en deux chambres séparées. La décision d'adopter cette méthode sera évaluée, et le Président en rendra compte auprès de l'Assemblée générale lors de sa soixante et unième session. Le Comité poursuivra également son examen des observations générales, rencontrera les États parties au cours de réunions informelles et interagira avec les organes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires qui suivent son travail.

7. Le PRÉSIDENT fait observer que le soutien apporté par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a été crucial dans le succès de l'atelier de Buenos Aires. Le Comité évaluera

l'impact du travail en deux chambres séparées après la session actuelle, en tenant compte des exigences supplémentaires que cet arrangement fait peser sur le secrétariat.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CRC/C/41/1)

8. *L'ordre du jour est adopté.*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CRC/C/41/1)

9. Le PRÉSIDENT déclare que l'ensemble des 192 États parties doivent présenter leurs rapports initiaux au Comité avant la fin 2006.

10. M^{me} ANDRIJASEVIC-BOKO (Secrétaire du Comité) dit que depuis sa session précédente, le Comité a reçu des rapports initiaux du Samoa et du Swaziland, un deuxième rapport périodique du Kenya et un troisième rapport périodique du Chili. En application du Protocole facultatif à la Convention concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, il a reçu des rapports du Costa Rica, du Kazakhstan, de Malte, de Monaco et du Viet Nam. Le Comité a reçu des rapports du Bangladesh, du Costa Rica et du Viet Nam conformément au Protocole facultatif à la Convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

La séance est levée à 10 h 30.
